

Cette publication se trouve sur le site Web suivant : <http://osap.gov.on.ca>

BUT DU PROGRAMME

Le programme de bourses pour étudier en français vise à encourager les personnes résidant en Ontario à s'inscrire à des programmes postsecondaires à temps plein offerts en français dans des établissements de langue française ou bilingues en Ontario ou ailleurs au Canada. **Les bourses sont décernées par voie de concours aux étudiantes et étudiants ayant les meilleures notes.** Si vous vous inscrivez dans un établissement hors de l'Ontario, vous n'êtes admissible que si votre programme d'études n'est pas offert en français en Ontario.

Ce programme est en partie financé par le ministère du Patrimoine canadien et est administré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

VALEUR DE LA BOURSE

Cette bourse est de 1 500 \$. Si vous recevez la bourse et présentez une demande au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), le montant de la bourse comptera pour votre évaluation. Cette bourse n'est pas renouvelable.

SÉLECTION

Il y a deux concours. L'un des concours s'adresse aux personnes qui ont l'intention de s'inscrire à un programme universitaire, et l'autre vise celles qui ont l'intention de s'inscrire à un programme collégial (y compris un cégep au Québec) ou à un programme postsecondaire privé. (Tous les établissements et les programmes doivent être approuvés aux fins des prêts d'études.)

Si vous êtes une candidate ou un candidat ordinaire, la décision est prise en se fondant sur vos résultats scolaires. Si vous êtes une candidate ou un candidat adulte, on tient compte de vos résultats et aptitudes scolaires et de votre expérience. (Voir «Catégories de candidats» pour les définitions s'appliquant aux candidats ordinaires et aux candidats adultes.)

ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez faire une demande pour l'année 2010-2011 si vous respectez les critères suivants :

- Vous n'avez jamais reçu une bourse pour étudier en français.
- Vous n'avez jamais fait d'études en français à temps plein, soit au moins 60 % d'une charge de cours complète, pendant deux semestres consécutifs dans un établissement d'enseignement postsecondaire de langue française ou bilingue au Canada ou ailleurs.
- Vous avez la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou vous êtes une personne protégée.
- Vous êtes une résidente ou un résident de l'Ontario, c'est-à-dire que :
 - vous avez toujours résidé en Ontario;
 - l'Ontario est la dernière province où vous avez habité pendant 12 mois consécutifs sans être étudiant(e) postsecondaire à temps plein;
 - votre conjointe ou conjoint a toujours habité en Ontario;
 - l'Ontario est la dernière province dans laquelle votre conjointe ou conjoint a habité pendant 12 mois consécutifs sans être aux études postsecondaires à temps plein;
 - l'Ontario est la dernière province dans laquelle votre mère ou votre père, votre belle-mère ou votre beau-père, votre tuteur ou votre répondante ou répondant officiel a habité pendant au moins 12 mois consécutifs;
 - vous habitez actuellement en Ontario, ET vous et vos parents ou votre conjointe ou conjoint habitez au Canada depuis moins de 12 mois.
- Vous prévoyez vous inscrire à un programme postsecondaire approuvé aux fins d'un prêt d'études qui dure au moins 21 semaines et qui mène à un grade universitaire, un certificat collégial ou universitaire, ou à un diplôme collégial ou universitaire. (Vous n'êtes pas admissible si vous désirez suivre une année préparatoire, des cours de rattrapage ou un programme d'apprentissage.)

- Vous prévoyez vous inscrire à temps plein à un programme postsecondaire approuvé aux fins d'un prêt d'études commençant en septembre 2010, pour deux semestres consécutifs, et suivre à chaque semestre au moins 60 % d'une charge de cours complète en français (exception faite des programmes d'immersion qui doivent se dérouler entièrement en français) dans l'un des établissements suivants :
 - un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT) de langue française ou un collège communautaire de langue française ailleurs au Canada.
 - une université de langue française ou bilingue de l'Ontario ou ailleurs au Canada
 - un établissement privé d'enseignement postsecondaire de langue française ou bilingue de l'Ontario ou d'ailleurs au Canada qui a été approuvé aux fins des prêts d'études.
 - un cégep de langue française du Québec dans un programme professionnel.
- Si vous vous inscrivez à un établissement hors de l'Ontario mais à l'intérieur du Canada, vous n'êtes admissible à une bourse que si votre programme n'est pas offert en français en Ontario.
- Les étudiantes et les étudiants qui paient des droits de scolarité à un établissement qu'ils fréquentent à l'extérieur du Canada ne sont pas admissibles à la bourse.

Remarque : Si vous êtes inscrit à un programme semestriel approuvé, tel que décrit ci-dessus, et que vous avez débuté en janvier 2010, vous devez vous inscrire à un deuxième semestre commençant en septembre 2010.

Si vous prévoyez commencer vos études en janvier 2011, vous devez utiliser le formulaire de demande pour 2011-2012.

CONDITIONS

Si vous recevez une bourse en 2010-2011, vous devez vous conformer aux conditions suivantes pour l'année d'études 2010-2011 :

- Vous n'êtes pas admissible à la bourse si vous recevez des prestations du gouvernement fédéral ou provincial, à l'exception des prestations d'orphelin, de veuvage ou des prestations aux enfants de cotisants invalides en vertu du Régime de pensions du Canada. (**Remarque :** Les pupilles de la Couronne peuvent recevoir la bourse.)
- Vous devez fournir à votre établissement d'enseignement postsecondaire la confirmation de votre inscription dans un programme approuvé avant de recevoir votre bourse.
- Si vous ne terminez pas deux semestres consécutifs dans un programme approuvé, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités vous demandera de rembourser, en totalité ou en partie, votre bourse.
- Si vous allez d'un programme universitaire à un programme collégial, ou vice versa, vous devez vérifier votre admissibilité auprès du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Vous devez également fournir à votre nouvel établissement d'enseignement postsecondaire la preuve que vous demeurez admissible à la bourse. Si vous n'avisez pas le ministère ou si le ministère détermine que vous n'êtes plus admissible, vous pourriez devoir rembourser, en totalité ou en partie, votre bourse.

Remarque :

- Vous pouvez recevoir la bourse pour étudier en français tout en participant au Programme de moniteurs de langue seconde.
- Vous pouvez recevoir la bourse en même temps qu'une aide financière obtenue par l'entremise du RAFEO.

CATÉGORIES DE CANDIDATS

Il y a deux catégories de candidats : les candidats ordinaires et les candidats adultes.

Vous êtes une candidate ou un candidat ordinaire si vous êtes une ou un élève du secondaire qui n'a jamais fait d'études post-secondaires et n'a pas interrompu ses études à temps plein durant deux périodes de 12 mois consécutifs. Vous faites aussi partie de cette catégorie si vous êtes une étudiante ou un étudiant du postsecondaire qui a déjà entrepris des études postsecondaires et n'a pas interrompu ses études à temps plein durant deux périodes de 12 mois consécutifs. Les cours de rattrapage dans un CAAT et les cours préuniversitaires ne sont pas considérés comme des études postsecondaires. Si vous avez entrepris des études postsecondaires en français, vous restez admissible tant que votre charge de cours se compose de moins de 60 % de cours en français.

Vous êtes une candidate ou un candidat adulte si, avant de commencer le programme d'études projeté, vous n'avez pas fréquenté à temps plein une école secondaire ou un établissement d'enseignement postsecondaire pour au moins deux périodes de 12 mois consécutifs. Les 12 mois doivent être consécutifs, mais les deux périodes de 12 mois n'ont pas à l'être. Veuillez indiquer que vous êtes une candidate ou un candidat adulte dans le formulaire de demande, sous « Situation actuelle ».

DOCUMENTS À FOURNIR

Si vous êtes résident permanent, vous devez présenter une photocopie des deux côtés de votre carte de résident permanent.

Si vous êtes une personne protégée selon la définition de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)*, vous devez fournir une photocopie de votre Attestation de statut de personne protégée, valide, et une photocopie de votre carte d'assurance sociale temporaire.

Si vous fréquentez un établissement dans une autre province canadienne, joignez une copie de la description du programme tirée de l'annuaire de l'établissement, qui présente un aperçu du programme, un plan de cours pour les cours que vous suivrez et le diplôme que vous recevrez. La langue d'enseignement doit également être indiquée.

Si vous prévoyez vous inscrire à un programme de français langue seconde ou à un programme d'immersion française joignez une copie de la description du programme tirée de l'annuaire de l'établissement qui présente un aperçu du programme, un plan de cours pour les cours que vous suivrez et le diplôme que vous prévoyez obtenir.

Remarque : Si vous envoyez des documents au ministère, veuillez indiquer son adresse exacte sur l'enveloppe. De plus, il serait préférable de le faire par un moyen sûr, par exemple par courrier recommandé.

AUTRE DOCUMENTATION

Choisissez la catégorie à laquelle vous appartenez en vous reportant aux définitions données ci-dessus.

Candidates et candidats ordinaires

Niveau secondaire : Aucun relevé de notes n'est requis puisque votre établissement doit remplir la section 7 du formulaire.

Niveau postsecondaire : Vous devez présenter vos relevés de notes officiels du secondaire, du postsecondaire, de programmes préuniversitaires ou de cours de rattrapage. Vous devez aussi présenter les notes intérimaires qui sont disponibles au moment de faire votre demande. Si, en raison de circonstances extraordinaires, vos relevés ou vos notes pour l'année scolaire en cours ne sont pas disponibles, vous pouvez envoyer une liste officielle de vos cours, en précisant s'ils ont été donnés en français ou en anglais. Pour être considérés officiels, les relevés, qu'il s'agisse des originaux ou des photocopies, doivent porter le sceau officiel de l'établissement et la signature originale de la personne autorisée. Les notes intérimaires doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'établissement et approuvées par une personne représentant l'établissement. Il est essentiel de joindre les relevés de notes officiels qui confirment les crédits acquis hors de l'Ontario.

Candidates et candidats adultes

- Vous devez présenter vos relevés de notes officiels du secondaire, du postsecondaire, de programmes préuniversitaires ou de cours de rattrapage. Vous devez aussi présenter les notes intérimaires qui sont disponibles au moment de faire votre demande. Si, en raison de circonstances extraordinaires, vos relevés ou vos notes pour l'année scolaire en cours ne sont

pas disponibles, vous pouvez envoyer une liste officielle de vos cours, en précisant s'ils ont été donnés en français ou en anglais. Pour être considérés officiels, les relevés, qu'il s'agisse des originaux ou des photocopies, doivent porter le sceau officiel de l'établissement et la signature originale de la personne autorisée. Les notes intérimaires doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'établissement et approuvées par une personne représentant l'établissement. Il est essentiel de joindre les relevés de notes officiels qui confirment les crédits acquis hors de l'Ontario.

- Vous devez présenter une lettre dactylographiée de 350 mots environ qui décrit vos expériences ou activités professionnelles et personnelles qui se rapportent à votre domaine d'études, ainsi que la nature de votre intérêt pour la langue française.
- Vous devez présenter une lettre récente de recommandation présentée sur du papier à en-tête attestant de vos aptitudes scolaires si vous fréquentez un établissement d'enseignement; une lettre d'une personne (professionnel d'un organisme de services, employeur), présentée sur du papier à en-tête pouvant attester de vos compétences si vous ne fréquentez pas un établissement d'enseignement.

Remarque : Si vous croyez que le comité de sélection devrait considérer une situation particulière, joignez une lettre et des pièces justificatives.

MODALITÉS

- Si vous êtes une candidate ou un candidat ordinaire dans une *école secondaire*, vous devez remplir toutes les sections, sauf la section 7, qui doit être remplie par votre établissement. Celui-ci doit calculer votre moyenne et l'inscrire à la section 7 de la demande.
- Si vous êtes une candidate ou un candidat ordinaire dans un établissement d'enseignement *postsecondaire*, ou une candidate ou un candidat adulte, vous devez remplir toutes les sections, sauf la section 7, que vous devez laisser vierge.
- Si vous faites une demande d'inscription à plus d'un établissement, veuillez indiquer le nom de chaque établissement sur le formulaire.
- Il vous incombe de faire en sorte que votre formulaire de demande et tous les documents requis parviennent au ministère avant la date limite. Les demandes incomplètes seront rejetées. Le ministère n'est pas responsable des demandes perdues ou incomplètes.
- Vous devez faire parvenir votre formulaire de demande dûment rempli et les documents requis **au plus tard le 11 juin 2010** à l'adresse suivante :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
189 Red River Road, 4^e étage
C P 4500
Thunder Bay ON P7B 6G9

Téléphone : 1 800 465-3957 (sans frais)

REMISE DE LA BOURSE

Vous serez avisé au mois d'août de la décision prise au sujet de votre demande.

La bourse vous parviendra en deux versements. Le premier chèque sera prêt au début de septembre 2010 et le deuxième au début de janvier 2011.

Votre chèque sera disponible à votre bureau d'aide financière. La bourse n'est pas imposable; cependant, un feuillet T4A sera émis. Le montant total des bourses que vous recevez à titre d'étudiant pour votre inscription à un program qui vous donne le droit de demander le montant relatif aux études **n'est pas imposable** et n'est plus signalé comme revenu sur votre déclaration de revenus.

Cette publication se trouve sur le site Web suivant : <http://osp.gov.on.ca>. Veuillez lire les pages complémentaires afin d'obtenir un aperçu de ce programme. Si vous êtes une candidate ordinaire ou un candidat ordinaire, votre demande sera traitée en fonction de vos résultats scolaires. Si vous êtes une candidate ou un candidat adulte, votre demande sera évaluée en fonction de vos résultats scolaires, votre expérience antérieure et votre potentiel d'apprentissage.

Veuillez vous servir d'un stylo à encre noire et écrire en lettres moulées

1. Renseignements personnels

Nom de famille

Prénom et initiale du prénom suivant

Numéro d'assurance sociale

Adresse postale

Appartement

Ville, village ou bureau de poste

Province

Code postal

Indicatif régional et numéro de téléphone

Adresse permanente en Ontario (si elle diffère de l'adresse postale)

Appartement

Ville, village ou bureau de poste

Province

Code postal

Indicatif régional et numéro de téléphone

Sexe

Date de naissance

Statut

☐ Homme

☐ Femme

J

M

A

☐ Citoyenneté canadienne

☐ Résidence permanente / personne protégée (Voir la liste des documents requis à la page 2 des pages de renseignements.)

Dans quelle langue préférez-vous correspondre?

Le français est-il votre langue maternelle ou une langue seconde?

☐ Français

☐ Anglais

☐ langue maternelle

☐ langue seconde

Renseignements sur la résidence

Cochez vis-à-vis un seul énoncé ci-dessous qui décrit le mieux votre situation actuelle quant à la résidence, au 1^{er} septembre 2010.

1. ☐ Vous avez toujours habité en Ontario.

2. ☐ L'Ontario est la dernière province où vous avez habité pendant 12 mois consécutifs sans être étudiant(e) postsecondaire à temps plein.

3. ☐ Votre conjointe ou votre conjoint a toujours habité en Ontario.

4. ☐ L'Ontario est la dernière province dans laquelle votre conjointe ou votre conjoint a habité pendant 12 mois consécutifs sans être aux études postsecondaires à temps plein.

5. ☐ L'Ontario est la dernière province dans laquelle votre mère ou votre père, votre belle-mère ou votre beau-père, votre tutrice ou votre tuteur ou votre répondante ou répondant officiel a habité pendant au moins 12 mois consécutifs.

6. ☐ Vous habitez actuellement en Ontario et vous et votre mère ou votre père, votre belle-mère ou votre beau-père, votre tutrice ou votre tuteur ou votre répondante ou répondant officiel ou votre conjoint, le cas échéant, habitez au Canada depuis moins de 12 mois.

7. ☐ Autre. Vous n'êtes pas admissible à faire une demande de bourse.

2. Programme d'études postsecondaires envisagé, période d'études en 2010-2011

Nom de l'établissement d'enseignement (Si vous faites une demande d'inscription dans plus d'un établissement, indiquez le nom de chaque établissement sur ce formulaire.)

Programme postsecondaire (être inscrit(e) ou fréquenter un établissement ou un programme approuvé par la province de l'Ontario aux fins des prêts d'études. Si vous fréquentez un établissement dans une province canadienne autre que l'Ontario ou si vous suivez un programme de français langue seconde ou un programme d'immersion française, joignez une description du programme et un plan de cours tirés de l'annuaire de l'établissement.) La langue d'enseignement doit être indiquée.

Date du début de la période d'études en 2010-2011

Date de la fin de la période d'études en 2010-2011

Indiquez votre niveau d'études envisagé. (Cochez une seule case.)

1. ☐ Diplôme collégial

2. ☐ Certificat collégial

3. ☐ Diplôme universitaire

4. ☐ Certificat universitaire

5. ☐ Baccalauréat

6. ☐ Maîtrise

7. ☐ Doctorat

3. Situation actuelle

Cochez la case qui correspond le mieux à votre situation actuelle. (Vérifiez la définition des catégories de candidats à la page 2 du feuillet.)

☐ Je recevrai ou j'ai déjà reçu mon diplôme d'études secondaires pour l'année scolaire 2009-2010.

☐ J'ai entrepris des études postsecondaires à temps plein au cours de l'année 2009-2010. J'ai soumis toute la documentation requise.

☐ Je suis une candidate ou un candidat adulte. Je n'ai pas étudié à temps plein au niveau secondaire ou au niveau postsecondaire pendant au moins deux périodes de 12 mois consécutifs (ces deux périodes ne sont pas nécessairement consécutives). J'ai joint tous les documents requis.

☐ Autre (veuillez préciser) _____

34-1991F (rev 01/2010) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

4. Études effectuées

Nom et endroit de l'établissement (école secondaire, établissement postsecondaire ou autre, en commençant par le plus récent)	Programme	Charge de cours en français (Pourcentage)	Niveau d'études	Dates	
				De	À
		%	1. ☐ Certificat 2. ☐ Diplôme 3. ☐ Baccalauréat 4. ☐ Maîtrise 5. ☐ Doctorat	mm/aaaa	mm/aaaa
		%	1. ☐ Certificat 2. ☐ Diplôme 3. ☐ Baccalauréat 4. ☐ Maîtrise 5. ☐ Doctorat		
		%	1. ☐ Certificat 2. ☐ Diplôme 3. ☐ Baccalauréat 4. ☐ Maîtrise 5. ☐ Doctorat		

5. Consentement de la candidate ou du candidat à la divulgation des renseignements personnels

Vous devez remplir et signer cette section si vous désirez que le ministère transmette les renseignements sur votre demande de bourse pour étudier en français de 2010-2011 à quelqu'un d'autre que vous (p. ex., parents, partenaire, conseiller d'orientation). Veuillez inscrire le nom et la date de naissance de la première personne à qui vos renseignements peuvent être divulgués. Vous pouvez également inscrire le nom et la date de naissance d'une deuxième personne. Cette autorisation ne s'applique qu'aux renseignements pour l'année d'études 2010-2011. Elle expire le dernier jour du sixième mois suivant la fin de votre période d'études de 2010-2011. **(Remarque :** Ne remplissez pas cette section si vous désirez que le ministère ne divulgue aucun renseignement de votre dossier à quelqu'un d'autre que vous.)

Première personne autorisée		
Nom de famille	Prénom	Date de naissance (J/M/A)
Deuxième personne autorisée		
Nom de famille	Prénom	Date de naissance (J/M/A)

Signature de la candidate ou du candidat	
J'autorise les personnes nommées ci-dessus à recevoir des renseignements sur ma bourse pour étudier en français pour l'année d'études 2010-2011.	
X	
Signature de la candidate ou du candidat	Date

6. Signature

Collecte et utilisation des renseignements personnels
Le ministère utilise les renseignements personnels pertinents, notamment votre numéro d'assurance sociale, aux fins de l'administration des bourses pour étudier en français. Ainsi, il détermine l'admissibilité, sélectionne les récipiendaires, vérifie les demandes et les bourses accordées, tient à jour et vérifie les dossiers et recouvre les paiements excédentaires et les remboursements. Le ministère recueille et utilise ces renseignements conformément à la *Loi sur le ministère des Collèges et Universités*, L.R. O. 1990, chap. M. 19, modifiée, et à la *Loi sur l'administration financière*, L. R. O. 1990, chap. F. 12, modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le Directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C.P. 4500, Thunder Bay ON P7B 6G9.

Consentement de la candidate ou du candidat à la collecte indirecte et à la divulgation des renseignements personnels	
- J'accepte que les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés, le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario et le Service d'admission SACO inc. (auparavant le Service d'admission des collèges de l'Ontario [SACO]) divulguent mes relevés de notes du secondaire au ministère uniquement aux fins des processus de détermination de l'admissibilité et de sélection de la bourse. - Je comprends que ma demande ainsi que toute pièce justificative puissent être recueillies, utilisées et divulguées au comité de sélection externe uniquement aux fins du processus de sélection. - J'accepte que, tant que mes paiements excédentaires ou mes remboursements seront effectués, le ministère peut recueillir et échanger des renseignements personnels à mon sujet, notamment mon numéro d'assurance sociale, avec tout palier ou service de gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) ou toute personne (notamment les personnes dans les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés, ainsi que les agences de recouvrement retenues par le gouvernement provincial) uniquement aux fins de l'administration des bourses pour étudier en français.	

J'ai lu et compris les instructions et ce formulaire. Ma signature atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets et que je consens à respecter les conditions de la bourse pour étudier en français.

X	
Signature de la candidate ou du candidat	Date

7. À remplir par l'école secondaire (élèves du secondaire seulement)

Si la candidate ou le candidat fréquente l'école secondaire, une représentante ou un représentant de l'école secondaire doit remplir cette section. Le sceau officiel de l'école secondaire doit être estampillé à cette section. Pour les élèves qui prévoient fréquenter l'université, calculez la moyenne des six meilleures notes des cours de 12^e année obtenues en 12^e année. Pour les élèves qui prévoient fréquenter le collège, calculez d'abord la moyenne de toutes les notes obtenues en 12^e année, puis les meilleures notes obtenues en 11^e année pour un maximum de six notes, sans calculer deux fois la même matière. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du RAFCO à <http://osap.gov.on.ca>.

Nom de l'école secondaire	Moyenne de l'élève %	Sceau de l'école
Indicatif régional et numéro de téléphone de l'établissement		
Nom et titre (en lettres moulées) du représentant autorisé de l'établissement		
Signature du représentant autorisé de l'établissement	Date	
X		